

REPUBLIQUE DU NIGER
REGION DE DOSSO
DEPARTEMENT DE BOBOYE
COMMUNE URBAINE DE BIRNI N'GAOURE

Deuxième Session ordinaire du Conseil Municipal de la Commune Urbaine de Birni N'Gaouré au titre de l'année 2023, tenue du jeudi 22 au vendredi 23 juin 2023.

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-trois et le jeudi vingt-deux et Mercredi vingt-trois du mois de juin s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune Urbaine de Birni N'Gaouré pour la deuxième session ordinaire de l'année. La Session s'est tenue dans la salle habituelle des délibérations de la Mairie sous la présidence de **Mme Seyni Ramatou Abdou**, Présidente du Conseil Municipal.

Avant le début des travaux, le secrétaire de séance par appel nominatif a vérifié la présence des conseillers.

Etaient présents les conseillers suivants :

<u>N°</u>	NOMS	PRENOMS	FONCTION	PROVENANCE
1	Monsieur Hamidou	Adamou	élu	Kourfaré
2	Monsieur Amadou Toudjani	Kisso	élu	Korankassa Zarma
3	Monsieur Ali	Hama	élu	Doubidana Ali
4	Monsieur Mamane	Amadou	élu	Birni N'gaouré
5	Monsieur Hima	Seyni	élu	Karra
6	Monsieur Oumarou	Adamou	élu	Donoudibi Zarma
7	Madame Seyni Ramatou	Abdou B	élue	Donoudibi Peulh
8	Madame Haoua	Kosseyti	élue	Sakirey Zarma
9	Monsieur Nouhou	Yahaya	élu	Birni
10	Madame Oumou	Adamou	élue	Karra

Etaient absents les conseillers suivants :

<u>N°</u>	NOMS	PRENOMS	FONCTION	PROVENANCE
1	Madame Ramatou	Soumana	élue	Birni N'gaouré
2	Monsieur Saidou	Amadou	élu	Tombo ballé

3	Monsieur Siddo	Hama	élu	Silinké
4	Monsieur Yayé	Idé	élu	Doaloga Zarma

Les conseillers absents ayant une excuse

N°	NOMS	PRENOMS	FONCTION	PROVENANCE
1	Madame Aissatou	Saidou	élue	Tchegawa
2	Monsieur Djafarou	Amadou	élu	Tamkala Gorko

Membres de droit ayant donné mandat :

N°	NOMS	PRENOMS	FONCTION
1	NEANT		

Etaient présents membres de droit :

N°	NOMS	PRENOMS	FONCTION	PROVEANCE
1	Daouda	Soumana	Rpt chef de canton	Birni N'Gaouré

Etaient absents membres de droit :

N°	NOMS	PRENOMS	FONCTION	PROVENANCE
1	Honorable Députée Rakia	Ali Beidi	élue	Birni N'gaouré
2	Honorable Députée Hadiza	Seyni Djermakoye	élue	Harikanasou- Kiota

Le quorum étant attend ; l'ouverture officielle de cette deuxième session a commencé par une fatiya prononcée par un participant.

La Présidente du conseil Municipal a pris la parole ; avant de prononcer son mot de bienvenue, elle a tout d'abord expliqué les raisons de l'absence du Préfet, représentant de l'autorité de tutelle. En effet sur la route de Dosso non loin du village de Setti Djerma un véhicule a obstrué la route suite à un accident dont le bilan est de deux morts et un blessé grave ; une minute de silence a été observée à leur mémoire.

Elle a continué en souhaitant la bienvenue aux conseillers municipaux et aux invités qui ne ménagent aucun effort pour répondre toujours aux invitations de la commune.

Cette session du conseil municipal est la première de l'année 2023 et répond aux exigences du code des collectivités territoriales, c'est pour cette raison l'ordre du jour comporte la présentation et l'examen du compte administratif et de gestion. Des documents qui retracent l'exécution du budget que vous avez autorisé à travers une délibération. Je vous demande alors de l'examiner avec toute la rigueur possible pour donner votre avis.

A la fin de son mot la Présidente du conseil municipal a adressé au nom du conseil ses félicitations au nouveau chef de canton pour son intronisation et au nouveau Préfet du département.

Après son intervention une pause a été prise pour permettre aux invités de se retirer.

Les travaux de cette première session ordinaire ont repris avec l'amendement de l'ordre du jour. Les points inscrits sur l'ordre du jour initial sont :

1. Examen et adoption du PV de la session précédente,
2. Présentation du compte administratif et de gestion,
3. Examen et adoption des deux comptes,
4. Les activités intercession.

Les conseillers municipaux à tour de rôle ont pris la parole pour apporter leurs contributions à l'enrichissement de cet ordre du jour.

Ainsi l'ordre du jour amendé et discuté au cours de ces trois jours de session s'articule autour des points suivants :

1. Examen et adoption du PV de la session précédente ;
2. Présentation du compte administratif et de gestion,
3. Examen et adoption des deux comptes,
4. Remaniement budgétaire,
5. Attribution d'une parcelle pour construction du siège de l'état civil départemental,
6. Les activités intercession.

Du point 1 : Examen et adoption du PV de la session précédente

Le secrétaire a procédé à une lecture magistrale du PV suivi attentivement par les conseillers. A la fin une plage est ouverte pour permettre aux élus d'apporter soit des corrections au texte ou de demander la prise en compte

de certains éléments débattus lors de la session qui ne ressortent dans le texte.

Ainsi les conseillers ont relevé certaines incorrections liées à la forme du texte qui ont été corrigées séance tenante par le Secrétaire général.

Enfin à l'unanimité le conseil a adopté le PV de la session précédente.

Du point 2 : Alignement du PDC au PDR et PDES

Ce point est inscrit à l'ordre du jour pour plusieurs raisons. Permettra aux conseillers municipaux de comprendre un peu la politique générale de développement et d'approuver l'alignement du Plan de développement communal aux autres plans qui sont le PDR qui le Plan de développement régional et le PDES qui est le Plan de développement économique et social. Pour expliquer cette partie la commune a fait appel à un planificateur. Il a tout d'abord donné des définitions et des concepts pour bien faciliter la compréhension aux conseillers municipaux.

- **Projet**

C'est un ensemble d'activités indépendantes fournies par une organisation, un groupe, un individu, afin de produire dans des délais et selon un budget et une qualité définie, un certain nombre de résultats concrets et spécifiques permettant d'atteindre un objectif particulier et contribuer à un but précis.

- **Programme**

Un programme est un ensemble de projets dont les objectifs convergent vers un objectif global commun.

- **Plan**

C'est un cadre général dans lequel sont fixés de manière prévisionnelle, les éléments nécessaires à la réalisation d'une situation future réalisable et désirable.

Un plan ne doit pas être érigé en DOGME, mais peut être modifié à chaque fois que des éléments nouveaux l'exigent. Il n'y a pas de plan PARFAIT, c'est pourquoi toute planification devrait se réduire à ce qui est nécessaire et possible de réaliser dans une situation donnée.

- **Planification**

Processus dynamique et proactif permettant de transformer une Vision en Résultats au moyen d'Activités définies, priorisées, structurées, organisées et opérationnalisées.

Ce processus se déroule à la fois dans un environnement interne avec ses forces, ses faiblesses ses acteurs et dans un environnement externe avec ses opportunités, ses contraintes et ses acteurs.

Tous ces concepts permettent de cerner les grandes orientations ; du niveau national qui commence avec la déclaration de politique générale présentée par le Premier Ministre dès sa nomination. Le PDES retrace les grandes orientations de l'Etat dans tous les secteurs. Aussi toutes les planifications au niveau régional tout comme communal doivent s'aligner à cette politique.

Du point 3 : Adhésion de la commune à la stratégie de développement économique locale

La stratégie de développement économique locale est une vision globale qui prend en compte la mobilisation de toutes les recettes susceptibles d'être recouvrées dans la commune. C'est un plan qui vise à mettre les communes dans leurs plénitudes dans la perception des ressources propres. Cette stratégie d'identification de toutes les recettes d'une commune a été initiée par le conseil régional et invite toutes les communes à y adhérer. Elle a l'avantage de connaître le potentiel de la commune en matière des taxes et d'augmenter les recettes.

Une étude sommaire doit être faite pour recenser toutes les taxes ; en déterminer les sources et les contribuables. Ainsi par délibération le conseil autorise le Maire à prendre toutes les dispositions utiles pour mettre en application cette stratégie.

C'est dans cette optique que ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil. Après avoir posé plusieurs questions qui ont eu des réponses sommes toutes satisfaisantes le conseil a pris une délibération pour l'adhésion de la commune à cette stratégie.

Du point 4 : Réhabilitation de la RN1 (tronçon Birni N'Gaouré)

Le Niger a obtenu de MILLENIUM CHALLENGE COORPERATION (MCA) la réhabilitation de la route Niamey- Dosso.

En prélude aux études pour la réalisation de cette route, la commune a reçu une mission composée des experts du Ministère et du MCA. Avec la mission la commune a eu un entretien se rapportant aux dispositions à prendre dans le cadre de la réhabilitation de cette route sur plusieurs aspects.

En effet la RN1 traverse la commune sur une longueur de km. Ce passage comporte plusieurs points critiques qui ont été soulevés entre autre

l'aménagement du bas-fonds de Tombo balley, le point entre la poste et l'école primaire garçons qui entrave la circulation après toute pluie. Dans la conception du Projet il est prévu de construire la voie en double c'est à dire en aller-retour mais le passage dans la ville de Birni N'Gaouré est délicat. Il faut trouver une alternative qui ne va pas beaucoup impacté les riverains. Aussi la Mairie a proposé à l'équipe de faire un contournement de la ville, c'est-à-dire la deuxième doit quitter setti pour longer les villages de Dououbi zarma et Sakirey Zarma pour aboutir à Margou. La ligne actuelle qui traverse le centre-ville doit rester telle mais aménagée.

Cette proposition doit être soutenue par le conseil, c'est pour cette raison, nous avons inscrit ce point à l'ordre du jour.

Le conseil municipal ayant approuvé cette proposition a pris une délibération pour permettre à l'exécutif d'agir en conséquence.

Du point 4 : Attribution de terrain à la justice

Le Ministère de la justice compte construire un bâtiment de type moderne qui correspond aux normes internationales car l'actuel date de la collimation.

Lors du passage du Ministre en charge de la justice ; il a demandé à la Mairie de trouver très rapidement un terrain pour la construction du nouveau local.

Le conseil a demandé au Maire d'engager le processus en invitant la commission locale d'urbanisme de se réunir pour statuer sur toutes les questions d'attribution de terrains aux services. Il faut rappeler que le service de l'état civil départemental en a fait aussi la demande.

Du point 5 : Les activités intersession

Le Maire a informé le conseil a reçu un don de KAIZEN qui a fermé ses portes. Ce lot de don est composé de :

- Cinq bureaux,
- Deux splifs,
- 3 chaises bureaux,
- Dix chaises visiteurs,
- Et deux rallonges.

Le chef de canton de Birni N'Gaouré a reçu un salon complet. Ce projet en fin de programme est remplacé par COUNTERPART.

Dans le cadre des activités des partenaires dans la commune ; l'ONG Internationale WORLD VISION a organisé une fête grandiose à tous les

enfants parrainés de la commune. Les villages de Donoudibi zarma et de karra ont servi de cadre pour la tenue de cette fête.

L'ONG ISLAMIC RELIEF a poursuivi son programme dit KOURBANI qui consiste à mettre à la disposition des villages d'intervention des taureaux pour la fête de Tabaski. Le village de Kofo a déjà reçu trente-deux têtes qui sont engraisés par la communauté en attendant le jour.

La commune a reçu la visite de la représentante Pays PNUD au Niger dans le cadre du Projet de construction du marché de Birni N'Gaouré.

Une visite qui a permis à la commune de soumettre plusieurs préoccupations dont certaines ont eu satisfaction. La représentante Pays a promis d'instruire ses collaborateurs pour créer une ligne spéciale de dépenses pour la commune.

Dns le cadre du recensement administratif la commune bénéficiera d'un accompagnement financier de 3 000 000 de francs

Le Maire a aussi informé le conseil de la continuité de la vente à prix modéré ; la commune entame la vente de la troisième phase pour les céréales et la première phase pour le son.

L'Etat a aussi appuyé la commune en semences de qualité (Mil, Sorgho, Haricot)

Après l'épuisement de l'ordre du jour, la Présidente a procédé à la clôture de la session première session ordinaire le mercredi dix-neuf avril deux mil vingt-trois à quinze heures treize minutes.

Le Secrétaire Général
Abdourahamane Djibo

La Président du conseil
Mme Seyni Ramatou Abdou